



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des Vallées de Thônes. 2016-2019

Dans le cadre de l'OPAH, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes vous permet de bénéficier de conseils techniques et financiers GRATUITS et de subventions pendant 3 ans pour rénover votre habitat.

SONT CONCERNES :

Les bâtiments à usage d'habitation achevés depuis plus de 15 ans.
Les bâtiments pour lesquels les travaux n'ont pas démarré.

ELLE VISE A :

Améliorer la performance énergétique des logements.
Lutter contre l'habitat indigne, très dégradé ou insalubre.
Favoriser le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite.
Encourager la production de logements locatifs à loyers maîtrisés dans le parc privé.
Inciter à la mise en conformité de l'assainissement non-collectif.

LES BENEFICIAIRES :

Les propriétaires occupants sous conditions de ressources.
Les propriétaires bailleurs privés (sous conditions de loyer).
Les locataires occupant un logement indigne ou indécents.



Pour tout renseignement, contactez URBANiS:

- 04 79 33 21 26 (lundi à jeudi 9h-12h / 14h-17h ; vendredi 9h-12h)
- En permanences de 10h30 à 12h30 :
 - Les 1^{ers} jeudis du mois dans les locaux de la CCVT à Thônes (Maison du Canton)
 - Les 3^{èmes} jeudis du mois en mairie de St-Jean-de-Sixt.
- Par mail à chambery@urbanis.fr